



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Recommandations
CARSAT : CACES et
assimilés...
Un recyclage est
nécessaire tous les 5 ans.
L'attestation
remise servira de support à
l'employeur pour établir
l'autorisation de
conduite à son salarié si
celui-ci est jugé apte par
un médecin du travail.

**EPI : tenue de travail,
chaussures de sécurité,
gilet fluorescent, gants
anti-coupures, dispositif
anti-bruit, casque.**

TARIFS

Selon votre statut, vous
pouvez bénéficier d'une
rémunération et d'une
prise en charge financière
des frais pédagogiques.
Nous consulter.



MAJ 2026



AgroCampus
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54

www.agrocampus-lagerminiere.fr

Valérie Toulin : valerie.toulin@educagri.fr
Laure Provence : laure.provence@educagri.fr

Formation préalable à l'autorisation de conduite du chariot télescopique inspirée du CACES R482 F

PUBLIC

Toute personne amenée à utiliser un engin ou un équipement soumis à autorisation de conduite.

PRÉREQUIS : maîtriser impérativement la lecture et l'écriture en français. Avoir des bonnes bases en conduite de chariot télescopique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les règles de conduite concernant les chariots télescopiques dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel dans le respect de la réglementation.

CONTENU

- Accueil.
- Échanges sur les pratiques professionnelles.
- Contexte réglementaire : les accidents de travail et les conséquences • Les acteurs de prévention • Les responsabilités du conducteur.
- Contexte technologique : les typologies d'engins • Technologie de l'engin • Dispositif de sécurité.
- Règles et équipements de conduite en sécurité : les accessoires de l'engin • lecture de plaques de tare et abaque de charges • Distance de sécurité vis-à-vis d'obstacles terriens et/ou aériens.
- Conduite et utilisation de l'engin en pratique : prise de poste • Manœuvres représentatives • Conduite sur circuit ouvert • Chargement et déchargement • Arrêt d'urgence • Fin de poste.
- Bilan personnel et collectif.

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures) • Participants : 6 personnes.

Modalités pédagogiques : pédagogie active basée sur des échanges • Exposés théoriques • Mises en situation pratiques.

Moyens pédagogiques : complexe agroéquipement moderne avec du matériel professionnel représentatif et contemporain • Salles équipées en ressources vidéo et multimédia • Terrain d'application, supports, charges également représentatives.

Modalités d'évaluation : exercices en continu et mises en pratique en situation professionnelle.

Formalisation à l'issue de la formation : formation continue non certifiante. Remise d'une attestation individuelle de compétences pour la conduite en sécurité.

Lieu : CFPPA La Germinière, formation en présentiel.

Délai d'accès à la formation : selon la date de prise de contact, la programmation des sessions et le nombre de places disponibles. Voir QR Code ci-dessous.

HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation. Le centre est accessible au PMR.



Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur www.agrocampus-lagerminiere.fr

